Quarante-Neuvième Année. — N° 54. Le Numéro : 10 centimes. Lundi 3 et Mardi 4 Mars 1890

POLITIQUE, LITTERATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ÉCHO SAUMUROIS

Journal d'Annonces Judiciaires et Avis Divers

PARAISSANT TOUS LES JOURS, LE DIMANCHE EXCEPTÉ

ABONNEMENT

Saumur

Un an. . . . . 25 fr.
Six mois 13
Trois mois. 7

Poste

Un an. . . . . 30 fr.
Six mois. 16
Trois mois. 8

On s'abonne

A SAUMUR
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste
et chez tous les libraires

INSERTIONS

Annonces, la ligne. . . . 20
Réclames, — . . . 30
Faits divers, — . . . 75

RÉSERVES SONT FAITES

Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

Les articles communiqués doivent être remis au bureau du journal la veille de la reproduction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne sont pas rendus.

On s'abonne

A PARIS
A L'AGENCE HAVAS
8, place de la Bourse

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire
L'abonnement doit être payé d'avance

Bureaux : 4, place du Marché-Noir

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie

SAUMUR, 3 MARS

Démission de M. Constans

Le conseil des ministres a été samedi matin très orageux.

Les choses se sont envenimées au point que M. Constans, ministre de l'intérieur, a donné sa démission.

Cette nouvelle, répandue dans les couloirs de la Chambre, a produit une grande émotion parmi les députés de la majorité.

Un personnage officieux, lisons-nous dans la *Gazette de France*, nous fournit les détails les plus complets sur les incidents qui se sont produits au conseil des ministres, et qui ont amené la démission de M. Constans.

Les ministres abordaient la discussion de la conférence de Berlin.

M. Constans, se levant, fit la déclaration suivante :

— Bien que tous les journaux aient annoncé que tous les ministres étaient tombés d'accord relativement à la représentation de la France à la conférence de Berlin, je dois déclarer que quant à moi j'y suis absolument opposé.

Et dès maintenant je tiens à dégager complètement ma responsabilité.

De là s'éleva un incident très vif entre M. Constans, ministre de l'intérieur, et M. Tirard, président du conseil.

A deux heures, M. Constans fit parvenir à M. Sadi Carnot, président de la République, sa lettre de démission.

M. Spuller est très monté.

M. Tirard, très ému, s'est rendu auprès de ses collègues qui délibèrent toujours sur la ligne de conduite à suivre.

—

Voici de nouveaux renseignements sur les incidents qui se sont produits au Conseil.

Après s'être querellés relativement à la conférence de Berlin, M. Constans aborda la question des perquisitions opérées au journal la *Presse*.

— Je ne comprends pas, dit-il, comment des perquisitions ont pu être ordonnées et opérées sans mon autorisation.

— Mais, répliqua d'un ton aigre-doux M. Thévenet, je suis ministre de la justice et j'ai le droit d'ordonner des perquisitions.

— La Sûreté générale dépend de moi, reprit M. Constans, et vous avez eu ainsi un manque d'égards. D'ailleurs, c'est un acte impolitique qui peut influer beaucoup sur les élections.

M. Thévenet se fâcha.

M. Constans riposta.

On raconte qu'à ce moment M. Constans s'adressant directement à M. Carnot, lui aurait rappelé dans quelles conditions il avait accepté le portefeuille de l'intérieur ; ce qu'il avait fait pour sauver la République sur le point de succomber; comment, pour arriver à son but, il avait affronté toutes les colères, provoqué toutes les vengeances ; il a dit comment il avait réussi à faire ces élections, qui ont été une surprise pour tous, y compris le Président de la République ; il a montré comment MM. Tirard, Thévenet et autres étaient en train de compromettre, depuis trois mois, par l'absence de tout esprit gouvernemental, les résultats si péniblement obtenus.

Et comme M. Tirard protestait, comme M. Thévenet faisait mine de vouloir répondre, il s'est échangé entre les ministres et le Président de la République lui-même de telles paroles qu'il n'est pas possible de les rapporter.

— Pour moi, a terminé M. Constans, j'en ai assez ; j'ai supporté trop longtemps les impertinences de M. le président du conseil ; celle d'aujourd'hui sera la dernière ; je vous f...lanque ma démission.

—

D'après une autre version que cherchent à faire prévaloir les journaux républicains, M. Constans se serait borné à déclarer qu'il ne pouvait tolérer de pareilles insinuations et serait sorti en déclarant qu'il donnait sa démission.

Les membres de la majorité républicaine paraissent outrés que MM. Tirard et Thévenet aient forcé M. Constans de se retirer.

— Puisqu'il en est ainsi, disent-ils, nous renverserons M. Tirard à la première occasion.

—

Voici, d'après le *Figaro*, la scène qui s'est produite au Conseil des ministres et qui est la véritable cause de la démission de M. Constans.

Les membres du gouvernement examinaient les titres des divers candidats à la première présidence de la Cour de cassation. Deux systèmes étaient en présence : quelques ministres étaient partisans de désigner un candidat d'ordre exclusivement judiciaire, un homme de la carrière comme M. Bédarrides ou M. Ronjat ; d'autres, au contraire, les moins nombreux, pensaient qu'il était préférable de choisir un magistrat politique, M. Mazeau ou M. Martin-Feuillée, par exemple.

La discussion s'engagea sur les mérites personnels des divers candidats et, finalement, on se mit d'accord sur le nom de M. Mazeau.

Ce choix fait, nos ministres échangèrent une série d'observations sur l'effet que devait produire cette nomination.

— Assurément, dit l'un d'eux, nous eussions peut-être mieux agi en donnant satisfaction à la magistrature, c'est-à-dire en plaçant à la tête de la Cour de cassation un homme de la carrière.

— Et croyez-vous, ajouta M. Faye, que notre décision soit mal interprétée ? Les journaux ne manqueront pas de critiquer ce que nous venons de faire.

A ce moment, M. Tirard se leva furieux (il a la presse en horreur et il n'admet pas qu'on fasse allusion à l'opinion des journaux) et s'adressa à M. Constans en ces termes :

— Le ministre de l'intérieur sait fort bien comment les journaux officieux apprécient les actes du gouvernement. C'est lui qui fait attaquer le ministère.

Sur ces mots, M. Constans prend son chapeau, tendit la main au Président de la République en disant :

— Monsieur le Président, j'ai l'honneur de vous remettre ma démission.

Et il se dirigea vers la porte.

M. Carnot essaya de faire comprendre à M. Constans que les paroles de M. Tirard n'avaient pas eu pour objet de le froisser.

— Je suis très décidé, déclara M. Constans en se retirant, à ne pas laisser se représenter des scènes semblables et à ne pas supporter plus longtemps les appréciations désobligeantes de M. Tirard.

LE NOUVEAU MINISTRE DE L'INTÉRIEUR

Samedi matin, M. Constans, ministre de l'intérieur, donnait sa démission.

Samedi soir, M. Bourgeois, député de Châlons, était nommé ministre de l'intérieur.

M. Tirard, piqué au vif par la scène que M. Constans lui avait faite en plein conseil, a voulu montrer qu'il était plein d'énergie.

Cette énergie, maintenant, ne servira qu'à précipiter sa chute.

M. Léon Bourgeois, le nouveau ministre de l'intérieur, est né à Paris le 29 mai 1851. C'est un homme de la carrière administrative.

Docteur en droit, il débuta le 26 décembre 1877 comme secrétaire général de la Marne, puis, en novembre 1880, il devint sous-préfet de Reims.

Le 8 novembre 1882, il était nommé préfet du Tarn et le 19 novembre 1883 secrétaire général de la Seine. Préfet de la Haute-Garonne en 1885, il devint, ensuite, directeur des affaires commerciales et départementales au ministère de l'intérieur.

M. Bourgeois succéda, en novembre 1887, à M. Gragnon, préfet de police, et il remplissait ces fonctions lors de la démission de M. Grévy et de l'élection de M. Carnot.

Il se présenta à la députation dans la Marne, le 26 février 1888, et fut élu, en remplacement de M. Margaine, nommé sénateur.

Il donna alors sa démission de préfet de police et fut remplacé par M. Lozé.

M. Floquet, président du Conseil, le choisit en mai 1888 comme sous-secrétaire d'Etat à l'intérieur. Il se retira à la chute du ministère le 14 février 1889.

Aux dernières élections, il a été élu, au premier tour de scrutin, par 6,276 voix, député de Châlons-sur-Marne, contre 5,635 obtenues par M. Ponsard, conservateur.

Il est très radical.

La démission de M. Constans a été pour beaucoup de républicains une surprise désagréable. L'opinion générale est qu'elle entraînera la dislocation du cabinet.

Tout le monde est d'accord pour déclarer et reconnaître que le ministère actuel ne représente rien et ne dirige rien, et, cependant, la République est à ce point de désorganisation et de décomposition, qu'elle ne peut se risquer à toucher à ce Cabinet sans s'exposer à voir tout crouler.

Cette situation apparaît avec une telle évidence, que les plus crédules ont le sentiment du péril et les plus réservés ne cachent plus leurs désillusions et leurs craintes.

MERCI !

Les adversaires de la République devront une reconnaissance particulière à M. Challemel-Lacour. Le discours que ce sénateur a prononcé jeudi au Sénat est, en effet, un des plus violents réquisitoires qu'on puisse prononcer contre le régime actuel.

Se peut-il imaginer, par exemple, rien de plus caractéristique que cette déclaration :

« Je ne saurais hésiter un seul instant entre » les lumières d'un magistrat, quelle que soit » son origine, de quelque gouvernement qu'il » ait reçu son investiture, et celle d'un jury » sorti ce matin du néant, destiné à y rentrer » ce soir, après avoir rendu un verdict ano- » nyme et pour ainsi dire clandestin. »

Que dire encore de celle-ci :

« Il y a une maladie spéciale des gouverne- » ments démocratiques..... c'est la diminution » de valeur morale chez nombre de ceux qui, » à tous les degrés de l'échelle que ce soit » et sous un titre quelconque, composent le » personnel républicain. »

« ..... Vous aurez pour candidats à toutes » les fonctions et à tous les honneurs la foule » de ceux que personne n'estime et dont per- » sonne ne se soucie. Le jour viendra peut- » être — qui sait s'il n'est déjà venu en plus » d'un endroit ? — où, pour former une liste » de conseillers municipaux, il faudra se » livrer à une sorte de *raccolage parmi les* » *plus obscurs et descendre jusqu'aux plus* » *tarés.* »

Tout serait à citer d'ailleurs dans ce discours. Il nous importe fort peu que M. Challemel-Lacour s'y montre en affolé de réaction ; il nous est indifférent qu'il ait renié publiquement les principes de liberté que jadis les républicains se faisaient gloire de défendre ; nous ne sommes point émus en voyant ce républicain soutenir que les anciens chefs du parti républicain renieraient aujourd'hui les idées libérales qu'ils soutinrent pendant leur vie. Tout cela ne saurait nous surprendre et n'étonnera vraisemblablement aucun de ceux qui suivent avec attention l'évolution du parti républicain depuis quelques années. En réalité, les républicains n'ont jamais aimé la liberté. Ils se sont longtemps couverts d'un masque pour séduire la foule. Avec le temps, ce masque devait tomber. Le jour est venu où la vérité reprend ses droits et où les républicains sont obligés de se montrer tels qu'ils sont.

Mais il leur faut faire un pas de plus. Ils sont obligés d'étaler à tous les yeux la situation où ils ont réduit la France. Ils sont contraints de montrer que le jury leur fait peur ; d'avouer que le niveau moral de leurs défenseurs s'abaisse de jour en jour ; de reconnaître que c'est souvent, comme l'a dit M. Challemel-Lacour, aux plus « tarés » qu'il leur faut s'adresser. Certes on le voyait bien. Il n'est pas inutile toutefois qu'ils soient contraints à une confession publique et que, cette confession, ce soit un de leurs chefs qui vienne la faire.

Nous remercions M. Challemel-Lacour et ce n'est pas nous qui contesterons l'autorité de sa parole en pareille matière. Oui, il est vrai,

les républicains ne peuvent plus supporter la liberté ; oui, ils ont besoin de la traquer et de la prescrire ; oui, ils ont abaissé le niveau moral du gouvernement ; oui, ils auraient déshonoré la France si elle pouvait être atteinte par de telles vilénies. Mais entre la France et la République il y a une distinction à faire, et si l'une est en voie de s'abîmer dans le mépris public, l'autre saura se relever et reconquérir le rang auquel elle a droit dans l'estime du monde. ERNEST BAUDOUIN.

CONSÉQUENCES

Au moment où nous disions que les procédés odieux de la République, envers le duc d'Orléans, auraient pour résultat inévitable de faire de tous les honnêtes gens, de tous les vrais patriotes, des ennemis acharnés, irréconciliables, la presse de province, qui est toujours le fidèle écho du sentiment public, prononçait le même mot : « *Irréconciliables !* »

Voici des extraits pris au hasard.

Le *Nouvelliste du Tarn :*

« En vérité, qu'il nous soit permis de remercier les républicains. Ce que nous ne pouvons faire pour notre cause, ils s'en chargent avec un zèle admirable. L'emprisonnement à Clairvaux est dans ce genre une merveille. Jamais on ne vit parti au pouvoir se prêter aussi complaisamment aux efforts de l'opposition ; et nous serions presque autorisés à garder le silence quand chaque jour la République reprend si éloquemment contre elle-même l'apostrophe du vieux Caton : *Delenda Carthago! Il faut renverser le régime existant.* »

La *Bourgogne* :

« *Tu paieras cela*, toi aussi, ministre de Barcelone, toi l'homme des besognes nocturnes.

» Tu paieras cela — car la barbe va lui pousser dans la prison de Clairvaux, à ce soldat sans peur et sans reproche, qu'un jour plus ou moins éloigné, *la France, assoiffée de délivrance*, de paix, de propreté, *acclamera comme un Libérateur.* »

Le *Journal de l'Ain* :

« Deux ans sont bientôt passés.

» Deux ans quand on est prince, ce n'est pas acheter trop cher le bonheur d'être connu, d'être aimé, d'être désiré.

» *Deux ans : la couronne de France vaut bien cela !* »

De tous les points du pays part ce même cri : C'est, désormais, une guerre à mort entre la République et la France conservatrice.

L'*Espérance du Peuple* :

« Les républicains auront beau dire maintenant, la trouée est faite, et c'est un tout jeune prince qui y passe, avec une crânerie qui a enlevé d'unanimes acclamations.

» L'effet est produit, il a remué tous les partis, touché les âmes généreuses, relevé les courages. »

NOUVELLES MILITAIRES

M. de Freycinet vient de fixer à 450 le nombre des élèves qui seront admis, cette année, à l'Ecole de Saint-Cyr, à la suite des prochains concours.

Sur ces 450 élèves, 45 seront affectés à l'infanterie de marine à la sortie de l'Ecole.

Aucune liste supplémentaire ne sera établie pour remplacer les élèves démissionnaires.

CHRONIQUE LOCALE
ET DE L'OUEST

LA TEMPÉRATURE

Hier soir, vers sept heures et demie, une neige assez abondante a tombé sur notre contrée. A neuf heures, elle avait cessé. Pendant la nuit, le ciel s'est découvert et le thermomètre est descendu à sept degrés au-dessous de zéro.

Et nous sommes au 3 mars !

Modification à la loi sur la vaine pâture

Dans un article que l'*Écho Saumurois* a publié en novembre dernier, nous indiquions les réclamations qu'avait soulevées la loi du 9 juillet 1889 sur la suppression de la vaine pâture.

Nous disions que la nouvelle loi donnerait lieu à des difficultés graves et nombreuses pour l'établissement des chemins et voies d'accès destinés à permettre, dans les prairies morcellées, à chaque propriétaire de conduire son bétail sur sa parcelle sans causer de dommage à ses voisins.

Nous demandions pourquoi on n'avait pas laissé aux Conseils municipaux, excellents juges de la situation, la faculté de maintenir le droit de vaine pâture dans les prairies, de même qu'on leur avait laissé celle de le maintenir dans les landes, bois taillis ou terres en friche.

A notre avis, en effet, il ne s'agissait pas de rétablir purement et simplement le droit de vaine pâture sur les prairies dans toutes les communes. Car si la suppression de ce droit était nuisible à la généralité des habitants de certaines communes, nous reconnaissions que dans d'autres communes cette suppression pouvait être avantageuse en raison des circonstances et de la disposition des lieux. Nous demandions donc uniquement l'extension de la faculté laissée aux Conseils municipaux de maintenir, *si l'intérêt de la commune l'exigeait*, le droit de vaine pâture, et ce aussi bien sur les prairies que sur les landes, bois taillis, etc..., et sauf l'approbation des Conseils généraux qui pouvaient être saisis des protestations formées par des particuliers contre la délibération du Conseil municipal.

La Chambre des députés, dans sa séance de jeudi, a eu à délibérer sur une proposition faite dans le même sens par un de ses membres, M. Bourgeois, du Jura.

Cette proposition est ainsi conçue : « Remplacer le paragraphe 1er de l'article 5 de la loi du 29 juillet 1889 par la rédaction suivante : Dans aucun cas et dans aucun temps, la vaine pâture ne peut s'exercer sur les prairies *artificielles.* »

En supprimant du texte de la loi de 1889 les mots « prairies naturelles », le projet de loi a donc pour but de restreindre aux seules prairies *artificielles* la suppression définitive du droit de vaine pâture et de permettre au contraire aux Conseils municipaux, *qui le jugeront utile*, de maintenir, même sur les prairies *naturelles*, le droit de vaine pâture, sauf bien entendu l'accomplissement des formalités prescrites.

La proposition de M. Bourgeois a été combattue par le ministre de l'agriculture, se fondant sur un motif juridique spécieux, et bien qu'il ait déclaré que « pour sa part, dans l'intérêt des pauvres, des humbles, il n'hésiterait pas à demander le maintien d'une législation que le temps avait consacrée et qu'on pouvait maintenir encore sans dommage pour la cause publique. »

Elle a été vivement défendue par M. Cunéo d'Ornano qui en a nettement précisé le but et la portée : « Pour les questions de droit rural, a-t-il dit, il faut laisser aux Conseils municipaux une grande latitude, une grande liberté; ils apprécient sur place et mieux que nous les intérêts de l'agriculture locale.

» Nous vous demandons, a-t-il ajouté, non pas de supprimer ou de maintenir, par une mesure législative impérieuse, la vaine pâture sur les prairies naturelles, mais de laisser aux Conseils municipaux, élus précisément par les pâtres, par les éleveurs de bétail, par les cultivateurs riches et pauvres, grands et petits, le droit de faire ce qu'ils jugeront préférable. »

La liberté réclamée par les Conseils municipaux n'a rien d'excessif, puisque les Conseils généraux doivent donner aussi leur avis et qu'en cas de désaccord le Conseil d'Etat doit statuer.

Par ailleurs, il est certain que chaque propriétaire de prairie a toujours le droit de se clore et de soustraire ainsi son héritage à l'exercice du droit de vaine pâture.

L'urgence ayant été prononcée, le projet de loi a été admis à une forte majorité. Il est présumable que le Sénat ratifiera prochainement la décision de la Chambre des députés.

Dès lors, les Conseils municipaux pourront, s'il jugent cette mesure utile pour la généralité des habitants, demander, en vertu de l'article 2 de la loi de 1889, le maintien, sur les prés *naturels* comme sur les landes, bois taillis et terres en friche, du droit de vaine pâture fondé sur une ancienne loi ou coutume ou sur un usage immémorial.

Cette demande, devant être faite dans l'année de la promulgation de la loi, devra donc être formulée avant le 9 juillet 1890, et les Conseils municipaux qui seraient d'avis de demander le maintien de la vaine pâture devront prendre avant cette date une délibération en ce sens, délibération qui sera soumise ensuite au Conseil général. ALBERT BRUAS.

SOCIÉTÉ NAUTIQUE DE SAUMUR

La commission de la Société Nautique de Saumur remercie vivement MM. les commerçants de la ville du concours généreux et empressé qu'ils lui ont prêté pour l'organisation de la tombola qui sera tirée le 16 mars, dans les intervalles de la poule à l'aviron sur la Loire.

Des lots nombreux, dont quelques-uns d'une réelle valeur, ont déjà été offerts à la Société qui apprend que d'autres lots doivent encore lui être adressés et d'avance remercie les donateurs.

La Société Nautique donne ci-dessous à ses concitoyens la nomenclature fort incomplète des lots qui seront distribués aux porteurs heureux des billets gagnants. Cette nomenclature sera ultérieurement refaite quand tous les lots promis seront parvenus à la Société.

La Commission.

LOTS COMPOSANT LA TOMBOLA

Plusieurs bronzes d'art offerts par la Société Nautique.

Un volume illustré, *Gil Blas.* — Un volume illustré, *Jeanne d'Arc.* — Un étui à cigares en cuir. — Un tabouret. — *Plusieurs paniers de Champagne.* — Une vue de Saumur. — Deux paniers de liqueurs. — Une paire de flambeaux. — Six bouteilles vin de Barsac.

Un cache-pot. — Un étui à cigarettes (vieil argent). — Un abonnement de 3 mois à l'*Echo Saumurois.* — Un abonnement de 3 mois au *Courrier de Saumur.*

Divers objets offerts par le Collège communal (Ecole des Arts).

Un nécessaire d'écrivain. — Un fichu de soie. — Un berceau. — Un pousse-pousse. — Une anguille vivante. — Un stick pomme argent. — Un bateau à voiles. — Deux cannes. — Une chimère. — Une lampe. — Deux gilets

---

22 **Feuilleton de l'Écho Saumurois.**

LA MARJOLAINE

Par A. DESHAYES-DUBUISSON

Par bonheur, François, se rejetant de côté, évita le coup ; le verre fut se briser deux pas plus loin.

Les assistants, effrayés, voulurent s'interposer... il n'en était pas besoin : le malheureux père, subitement dégrisé, retombait sur son siège en se couvrant la figure de ses deux mains... avait-il donc tué son fils ?

Ce fut la voix de ce dernier qui le tira de son angoisse.

— Allons-nous en, articula le jeune garçon fort pâle, mais l'œil résolu, venez, il est tard.

Séverin, se levant docilement, sortit en chancelant.

Une seule pensée hantait son cerveau encore surexcité : — Il avait voulu tuer son fils ! Une seule vision passait devant ses yeux : — Le regard de l'enfant si semblable à celui de la mère !

. . . . . .

Depuis ce jour, Darnétal ne s'attarda plus au cabaret, mais une certaine gêne resta longtemps entre le père et le fils.

Ces victoires douloureuses, contre nature, laissent au cœur du vaincu une amertume qui ne se guérit qu'à la longue, avec l'aide du vainqueur quand il est délicat. Bien que si jeune encore, François en eut l'intuition : il sut, au milieu de l'empire indiscutable qu'il prit sur son père, sauvegarder toutes les ombrageuses mais inévitables susceptibilités de ce dernier. Jamais une allusion, un mot qui pût rappeler cette scène, ne sortit de ses lèvres.

L'hiver s'acheva d'une manière moins pénible. La paie du père, maintenant intacte, celle de François, ramenèrent quelque aisance dans la maison. En outre, au printemps de l'année 1873, les garde-robes, négligées depuis longtemps, demandant à être renouvelées, la position de Flavie devint plus lucrative.

Un moment de stupeur générale avait suivi les désastres de la guerre, mais bientôt l'agitation régna de nouveau dans les esprits.

La sanglante épreuve de la Commune n'avait converti personne dans le monde des anarchistes et des socialistes ; au contraire, exaspérés par le triomphe final de la société dans cette lutte fratricide, ils se remuaient sourdement.

Au sortir de l'état de siège, les clubs se reformèrent, la tribune se repeupla d'orateurs ouvriers ou se donnant pour tels. Les discours qui, d'abord, gardaient une certaine mesure, ne tardèrent pas à devenir violents.

C'était — ce sera toujours la même rengaîne — le pauvre peuple qui travaille, qui sue sang et eau pour ses tyrans... Mais ajoutait-on, malgré la défaite récente, l'heure luirait, inévitable, où, lui aussi, prendrait place au banquet des heureux. Oui, son tour viendrait...

Les moyens de cette transformation restaient sous-entendus.

Des naïfs se laissaient prendre à ces fallacieuses promesses ; d'autres, qui ne l'étaient pas, songeaient au proverbe connu : Facile devient la pêche en eau trouble. Enfin, comme toujours, la masse de l'auditoire applaudissait de confiance.

En attendant cette terre promise, on les envoyait au désert...

Ne leur enlevait-on pas l'amour du travail, le respect pour la loi, les croyances religieuses ?

En revanche, on les attirait au cabaret et au club.

Le goût de l'épargne s'en allait chaque jour... A quoi bon économiser ? Les vrais amis du peuple ne lui avaient-ils pas trouvé nombre de débiteurs sur lesquels il pouvait faire traite ? L'État, l'Industriel, le Bourgeois ? etc.

Est-ce à dire que tous les propagateurs de ces étranges théories fussent des charlatans ? Non, il n'est pas d'idée, d'utopie, si absurde qu'elle soit devant le simple bon sens, qui n'ait ses adeptes sincères. Parmi les imprudents se grisant de leurs propres rêves, beaucoup possèdent un véritable amour de l'humanité et se dévoueraient pour elle au besoin.

Hélas ! une notable portion ayant vu des riches orgueilleux, des maîtres sans justice, des pharisiens au temple, se sont scandalisés... ou bien, en recevant, de mains dédaigneuses, le salaire ou l'aumône, ils ont senti une amertume infinie pénétrer dans leurs cœurs. L'humanité leur apparaît scindée en deux : les oppresseurs et les opprimés.

Ainsi la communauté des liens sociaux se brise sous le poids des rancunes, des méfiances d'un côté, de l'orgueil, du manque d'amour de l'autre.

Quelle voix assez autorisée pourra leur dire maintenant : « Vous êtes tous frères, fils d'un

de velours. — Une paire de boutons de manchettes. — Un chapeau Liverani.

Boîtes de conserves. — Un canard. — Un coussin. — Une cravache. — Un gigot. — Une paire de chenets. — Un timbre électrique. — Deux terres-cuites. — Un vide-poche. — Un service de fumeur. — Une cravate. — Une paire de jarretières. — Un bain de pieds. — Une descente de lit.

Un vide-poche. — Un jeu de brosses. — Une douzaine de mouchoirs. — Un lot de parfumerie. — Deux stalles d'orchestre au théâtre de Saumur. — Un sac de charbon — Une plante verte. — Une bonbonnière garnie. — Un flacon de liqueurs. — Un panier liqueurs Chaussepied.

ÉCOLE PRÉPARATOIRE DE MÉDECINE ET DE PHARMACIE D'ANGERS

Une session d'examens pour la réception des Officiers de santé et Sages-Femmes de 2e classe, qui veulent exercer dans les départements de Maine-et-Loire, de la Mayenne et de la Sarthe et pour la validation du stage des élèves en Pharmacie, s'ouvrira à Angers au mois d'avril prochain.

Les aspirants à l'un des titres ci-dessus sont invités à se faire inscrire du 5 au 20 mars 1890, au secrétariat de l'Ecole, chez M. le docteur Jagot, rue d'Alsace, n° 1.

Un *Bulletin de versement*, déterminant la somme à percevoir, sera délivré à l'étudiant.

Sur la production de ce *Bulletin de versement*, les droits seront reçus à la caisse de M. le percepteur d'Angers

Les familles des étudiants qui suivent les cours des établissements d'enseignement supérieur des autres départemens ont la faculté d'effectuer aux caisses des Trésoriers payeurs généraux et des Receveurs des finances le versement des droits à recouvrer. Ces versements auront lieu sur la production du *Bulletin de versement*; il en sera délivré un récipissé que les ayants droit produiront au Secrétaire de l'Ecole.

Les Officiers de santé et les Sages-Femmes de 2e classe, qui n'ont pas été reçus pour le département où ils sont établis, devront subir, à la session prochaine, les examens prescrits par la loi, s'ils veulent y exercer leur profession.

Le Directeur de l'École,
LEGLUDIC.

La candidature de M. Delahaye

On nous écrit de Chinon, 2 mars :

« Nous avons eu aujourd'hui une vraie manifestation électorale en faveur de M. Delahaye : un grand banquet de 700 couverts et suivi d'une conférence à laquelle assistaient plus de 1,500 personnes.

» Discours magnifique de M. Amagat, à chaque instant interrompu par les applaudissements.

» Discours très applaudi aussi de MM. Delahaye et Vilfeu, député de la Sarthe.

» Étaient encore présents, MM. du Saussay, Dupuytrem et Argeliès, députés.

» A l'issue du banquet, cortège de 1,500 personnes accompagnant les députés jusqu'à la gare ; grand enthousiasme.

» On croit la réélection de M. Delahaye assurée. »

Rosier gigantesque. — Le *Journal des Roses* nous révèle l'existence, aux Etats-Unis, d'un rosier de dimensions extraordinaires.

Planté, il y a cinquante ans, à Charlestown (Caroline), ce spécimen, qui appartient à la section des *Banks*, a reçu, à une hauteur de 3 à 5 mètres, des greffes des variétés suivantes : *Maréchal Niel, Marie Van Houtte, Devoniensis, Madame Eugène Verdier* et quelques autres roses semblables. Son tronc mesure actuellement 50 centimètres de diamètre à la base, et ses branches recouvrent deux tonnelles ayant chacune 52 mètres de superficie ; de plus, elles palissent un espace de 20 mètres de long sur 14 de hauteur, et les derniers rameaux dépassent la toiture de la maison à laquelle le berceau est adossé.

Ce gigantesque rosier se couvre littéralement de fleurs pendant une partie de la belle saison.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 1er mars 1890.

On a procédé aujourd'hui à quelques réalisations sur les ventes. Le 3 0/0 a été ramené à 88.30 ; le 4 1/2 0/0 à 105.30.

Le Crédit Foncier est solide à 1,310. Les obligations foncières et communales ont donné lieu à des transactions très actives.

La Banque de Paris s'est traitée de 788 à 790. La Banque Nationale du Brésil varie entre 575 et 577.50.

Très bonne tenue de la Société Générale à 478.75, de la Banque d'Escompte à 518.75. La Société de Dépôts et Comptes courants sans changement à 600.

L'action de la Banque des Pays-Autrichiens conserve son avance à 535.

On a demandé l'action des Pierreries de Ceylan à 63 75 ; la Gold Trust à 75. Les mines de cuivre et soufre de Pignerol ont une nombreuse clientèle vers 27.50.

L'obligation garantie des chemins de fer Russes d'Orel-Griasi se tient à 587.50 ; celle de Porto-Rico est à 277.50.

L'obligation des Chemins Economiques vaut 391.50.

Souffrir comme un martyr !

Uruffe (Meurthe-et-Moselle), le 5 août 1889. — Depuis 18 mois je souffrais comme un martyr de crampes d'estomac, envies de vomir et points de côté : deux boîtes de Pilules Suisses à 1 fr. 50 m'ont complètement guéri.

(Sig. lég.) Isidore Jolly, bûcheron.

A M. Hertzog, pharm., 28, rue de Grammont, Paris.

UNE GRÈVE DE MÉDECINS

Allons tant mieux. Malheureusement elle n'est pas générale et ne s'étend encore que sur une petite ville de la Marne, près Verdun.

En effet, depuis un an, quatre médecins sur cinq ont été obligés de se retirer faute de clientèle suffisante ; le dernier allait en faire autant, lorsque le conseil municipal décida de lui voter une subvention annuelle.

Si vous passez à Verdun, tout le monde vous renseignera à cet égard, et l'on vous dira qu'on attribue cette harmonie de santé à l'usage presque régulier que tous les habitants font depuis un an du Purgatif Géraudel. Ce purgatif sous forme de petites tablettes, à base de substances végétales, est d'un goût délicieux, il agit rapidement sans aucune colique et se prend un quart d'heure avant le repas, au contraire des pilules douloureuses à désagréger par leur dureté, des poudres insolubles dans l'eau qui ne produisent qu'une bouillie répugnante, des cachets, grains, capsules d'huile de ricin nauséabondes et indigestes, tisanes échauffantes, des eaux minérales artificielles fabriquées avec des sels violents, etc., etc.

Le Purgatif Géraudel ne coûte que 1 fr. 50 la *boîte* dans toutes les pharmacies.

On trouve le Purgatif Géraudel à Saumur, pharmacies Normandine, Perrein, Pradeau, Closier.

Théâtre de Saumur

Direction : M. SUREAU-BELLET

Lundi 3 Mars 1890

MIREILLE

Opéra-comique en 3 actes, tiré du poëme de Frédéric Mistral, musique de Ch. GOUNOD.

Les Trois Épiciers

Vaudeville en 3 actes, de MM. Anicet Bourgeois et Lockroy.

Ordre du spectacle : 1° Mireille ; 2° Les Trois Épiciers.

Bureaux, 7 h. 1/2 ; rideau, 8 h. 1/4.

S'adresser, pour la location, chez M. Courant, rue de la Comédie.

GRAND-THÉATRE D'ANGERS

Mardi 4 mars

L'ARLÉSIENNE, drame lyrique en 5 actes, musique de G. Bizet.

ASPERGES HATIVES d'Argenteuil, dites **MANGE-TOUT**, nouvelle variété d'un rendement supérieur sur toutes les variétés connues. — Prix : **100 griffes, 6 fr. — 200 griffes, 10 fr.** Franco, en gare, contre mandat-poste.

Ecrire à M. SARAZIN Constant, à Carrières-Saint-Denis, près Argenteuil (Seine-et-Oise).

TANIS (Manche)

Je ne sais trop comment vous exprimer toute ma reconnaissance. Depuis longtemps j'éprouvais des maux de tête accompagnés d'étourdissements et de fréquents vomissements de bile et de glaires. On me croyait sous le coup d'une attaque d'apoplexie. Depuis un mois je fais usage de vos bienfaisantes *Pilules Gicquel* (*1 fr. 50 la boîte*), et maintenant je n'éprouve plus aucun malaise. Soyez béni pour le bien que vous m'avez fait.

Ve Aubril, à Tanis.

Beaucoup de personnes se plaignent d'éprouver chaque matin, au réveil, une grande gêne dans les bronches, comme de l'étouffement produit, dans l'arrière-gorge, par des mucosités plus ou moins épaisses. On fait, pour cracher, de violents efforts qui amènent souvent de la toux et quelquefois des nausées ; et ce n'est qu'à grand'peine, au bout d'une heure ou deux de malaise, qu'on parvient à se débarrasser de tout ce qui entravait la respiration. C'est rendre un véritable service à toutes les personnes atteintes de cette affection si pénible que de leur en indiquer le remède. Il suffit d'avaler à chaque repas deux ou trois *Capsules Guyot* pour obtenir rapidement un bien-être que trop souvent on avait cherché en vain dans un grand nombre de médicaments plus ou moins compliqués et dispendieux.

AVIS IMPORTANT POUR LA SANTÉ

40 Médecins des Hôpitaux de Paris ont constaté que le Sirop et la Pâte de Nafé de Delangrenier étaient les pectoraux les plus *efficaces* contre les rhumes, grippes, bronchites, *irritations de poitrine* et de gorge ; sans sels d'opium, tels que *morphine* ou *codéine*, on les donnera *sans crainte* aux enfants atteints de toux ou coqueluche. Dépôt dans les Pharmacies.

Le **VIN AROUD** au Quina, au Fer et à la Viande, est le médicament le plus énergique pour combattre la chlorose, l'anémie et l'appauvrissement du sang. Il convient aux personnes affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou par l'**Influenza**, et ses suites. — Toutes pharmacies.

Épicerie Centrale

Rue Saint-Jean, Saumur

P. ANDRIEUX

CONSERVES DE LÉGUMES DE PREMIÈRE MARQUE

Petits pois suprs, la boîte pr	6	personnes		0.85
» » » »	3	»		0 45
Haricots verts suprs, »	6	»		0.90
» » » »	3	»		0 45
Asperges d'Argenteuil, »	5	»		1.30
Macédoine, »				1.80
Jardinière, »				1.40
Pointes d'asperges, la demi boîte.....				1.20
Fonds d'artichauts, »				2 00

Tomates en flacons et en boîte, fruits de Paris.

Remise des droits par 5 kil. en sortie.

INJECTION BROU

40 ans de Succès. La seule guérissant sans lui rien adjoindre, les *Ecoulements anciens ou récents.*

EXPÉDITION FRANCO CONTRE MANDAT-POSTE

Prix : 5 fr. le flacon. — Chez J. FERRÉ, Pharmacien

102, RUE RICHELIEU, PARIS

Paul GODET, *propriétaire-gérant*

même père, aidez-vous, aimez-vous les uns les autres ? » Qui leur prêchera la concorde, l'oubli réciproque des griefs, si l'on couvre, par des clameurs, la voix de Celui qui, à l'heure où le despotisme des Césars allait s'abattre sur Rome, s'éleva pour prendre la défense de l'esclave et de l'opprimé ?

. . . . . .

Ces tumultueuses réunions eurent lieu d'abord à Paris, puis dans les grandes villes ; enfin, les associations envoyèrent des commis-voyageurs à travers la province.

Par un beau jour d'avril, deux de ces délégués, débarqués à Flers, annoncèrent une première conférence pour le lendemain : un dimanche.

C'est dans le monde des fabriques que se recrute pour l'ordinaire la majorité des assistants.

Les femmes, pas plus que les chefs d'atelier, ne virent avec plaisir l'arrivée des socialistes. Par malheur, ce samedi-là était jour de paie. Aussi, le soir, les cafés regorgèrent et les deux envoyés purent commencer leur œuvre.

Parmi les ouvriers, les uns démêlaient à moitié, les autres pas du tout, l'écheveau embrouillé de leurs discours. Pour le plus grand nombre, le socialiste était lettre close.

L'ami Verdrel, un curieux et un fûté, suivit les délégués dans leurs pérégrinations. A la fin de la soirée, le bonhomme connaissait ses marionnettes parisiennes, ainsi qu'il le disait à Darnétal le lendemain, comme s'il les avait fait mouvoir toute sa vie.

(Cette appellation ne doit choquer personne, Firmin Verdrel ne voyant dans la société qu'un rassemblement de marionnettes dont les fils dirigeants étaient toujours les mêmes.)

La conférence eut lieu à deux heures dans un ancien magasin de fourrages, converti récemment en salle de bal.

Le premier orateur, jeune homme aux traits fatigués, à la physionomie expressive, parla des souffrances de la classe ouvrière avec un langage sobre, mais d'une amertume pénétrante. Ensuite, il développa les bienfaits de l'association, seul moyen de se défendre contre les oppresseurs armés du capital, et se lança en plein socialisme.

Sa voix était contenue, profonde. Son argumentation frappa les plus intelligents des ouvriers, mais il échoua complètement sur la foule. Les idées nouvelles qu'il émettait, le tour parfois embarrassé de la phrase, le ton monotone firent perdre aux assistants la plus grande partie d'un plaidoyer sincère mais dangereux.

Son compagnon eut beaucoup plus de succès.

Grand, les traits agréables, en plus doué d'excellents poumons, notre homme ne se donna pas la peine de raisonner, ni d'expliquer un système quelconque. Il se jeta à plein collier dans les lieux communs ordinaires : parlant du pauvre peuple exploité, mourant de faim, avec un gosier superbe que l'eau claire n'avait pas seule l'habitude d'arroser, j'en répondrais — puis, ce fut le tour des patrons, des exploiteurs.

L'orateur maniait la phrase avec la dextérité d'un jongleur de profession ; il y joignait la science des sonorités, lançant les mots avec adresse, sans trop de souci de leur signification, il est vrai... mais quelles syllabes ronflantes ! quels gestes triomphants !

Les applaudissements, timides d'abord, devinrent nombreux et bruyants.

L'orateur, ainsi encouragé, s'escrima de plus belle et bientôt les assistants purent entrevoir le pays de Cogagne que ce prophète annonçait pour un avenir rapproché à ceux qui croiraient à sa parole.

— Farceur, va ! disait dans son coin le bonhomme Verdrel.

— Dites donc, lui chuchota à l'oreille son voisin, il ne me paraît pas si fort que ça, le Parisien ?

— Comment donc, il possède son boniment, premier numéro !

L'ouvrier se mit à rire.

— M'est avis, reprit-il en clignant de l'œil d'un air entendu, qu'on pourrait encore lui river son clou à ce particulier-là, sans trop de peine.

Verdrel le regarda... un sourire moqueur passa sur ses lèvres.

La séance finissait : une autre conférence fut promise pour le dimanche suivant dans la même salle.

Les deux interlocuteurs s'étaient levés à leur tour.

— Si vous m'en croyez, Davy, nous laisserons ces gaillards-là s'enfermer à l'auberge et vous viendrez, chez moi, goûter à une vieille eau-de-vie que je garde pour les amis.

— Volontiers, Monsieur Verdrel, répondit l'autre, très flatté.

(A suivre.)

Etude de Me LE BARON, notaire à Saumur.

A VENDRE

A l'amiable

I

UNE MAISON

A Saumur, rue du Palais-de-Justice, n° 6, au coin de la rue Haute-Saint-Pierre,

Avec cour, jardin, remise, écurie et dépendances diverses.

II

UNE CAVE

A Saumur, rue Haute-Saint-Pierre, n° 19.

III

UNE MAISON

A Saumur, rue Traversière, n° 4, au coin de la rue du Temple,

Avec cour, écurie et remise.

S'adresser à Me LE BARON, notaire. (212)

Étude de Me JAUBERT, commissaire-priseur à Saumur.

Vente de Meubles

Par suite de départ.

Le MERCREDI 5 mars 1890, à 1 heure du soir, à Saumur, rue Duncan, n° 3,

Il sera vendu :

Bois de lits, armoires à glace, buffets, salle à manger, ameublement de salon, vieux bahut style Louis XIV, commodes, deux chambres à coucher, fauteuils, chaises, glaces, tables, lavabos, lit en fer ;

Articles de literie, batterie de cuisine, vaisselle, bouteilles vides et quantité d'autres objets.

Au comptant, plus 10 0/0.

A VENDRE

Pour entrer en jouissance de suite

UNE

BONNE BOULANGERIE

Faisant 50 culasses par mois (garanti).

S'adresser au bureau du journal.

Étude de Me J.-A. ARTEAU, avocat agréé à Tours, 2, rue Banchereau, successeur de Me E. CHAMBELLAN.

A CÉDER DE SUITE

UN FONDS DE COMMERCE

DE

Quincaillerie, Articles de ménage, de chasse, serrurerie & bâtiment

Situé dans l'un des quartiers les plus commerçants de la ville de Tours (Indre-et-Loire).

Affaires annuelles : 150,000 francs en moyenne ; marchandises en magasin : 100,000 francs environ. — Installation de premier ordre.

Grandes facilités pour traiter.

S'adresser, pour renseignements, à Me J.-A. ARTEAU, avocat agréé, 2, rue Banchereau, à Tours.

UN MÉNAGE, ayant servi dans une maison bourgeoise, demande place de cocher et cuisinière.

S'adresser au bureau du journal.

Étude de Me LECOMPTE, notaire à Brézé.

A VENDRE

Belle Maison de Campagne

Située à Saint-Cyr-en-Bourg, à cent mètres de la gare,

Jardin potager, clos de vigne. vastes caves.

S'adresser à Me LECOMPTE.

PEINTURE-VITRERIE

M. LANDAT a l'honneur d'informer le public qu'il vient de se rendre acquéreur de l'établissement de peinture de M. PELTIER, quai de Limoges, 37, à Saumur, où on peut s'adresser pour les commandes. Il garantit comme solidité et bon goût tous les travaux qu'on voudra bien lui confier.

PRIX MODÉRÉS.

MAGASINS DE PIANOS ET DE MUSIQUE

Maison G. FISCHER, fondée en 1846,
PLACE DE LA BILANGE, SAUMUR

PILLET-BERSOULLÉ, Sr

Accordeur-Égaliseur de la Maison PLEYEL, *fournisseur de l'Ecole de cavalerie.*

Accords, Réparations, Echanges et Locations de Pianos

La Maison est à même de fournir pendant tout le cours de l'année des pianos d'occasion de différents facteurs, à des prix exceptionnellement avantageux.

Grand choix de Pianos neufs, Harmoniums, Violons, Violoncelles, Instruments en cuivre et en bois, et Accessoires de musique de toutes sortes.

600 Partitions et choix considérable de morceaux à l'abonnement.

Les soins extrêmement minutieux apportés dans tous les travaux de réparations, et les fournitures étant de 1re qualité, nous ont déjà acquis une réputation incontestée dans la contrée.

La Maison ne garantit les accords que s'ils lui sont directement confiés.

A CÉDER

BEAUX MAGASINS

DE

Pâtisserie Confiserie

Liqueurs, Vins fins.

Rue Saint-Jean, 20, Saumur.

S'adresser à M. E. TROUVÉ, qui les exploite. (149)

LE JARDIN

Journal d'Horticulture générale

PUBLIÉ PAR

La Maison GODEFROY-LEBEUF, *à Argenteuil (Seine-et-Oise)*

Avec la collaboration de M. le marquis DE CHERVILLE, de M. Ch. DE FRANCIOSI, président de la Société d'Horticulture du Nord ; de MM. Ch. BALTET, BERGMAN, CHATENAY, CORREVON, etc., etc.

Abonnements : 1 an, 12 fr. ; 6 mois, 7 francs

ÉPICERIE PARISIENNE

IMBERT ET FILS

33, rue d'Orléans, et rue Dacier, 38

Baisse de prix. — Conserves de 1er choix

Petits pois	la boîte	0.85	la 1/2	0.45
» » très fins	—	1.60	—	0.85
Haricots verts	—	0 85	—	0 45
» » très fins	—	1.50	—	0.80
Asperges entières	—	1.30	le flacon	2.25
Sardines à l'huile depuis	—	0.40		
Thon à l'huile depuis	—	0 75		
Homard entier	boîte plate	0.80	et	1.25
Saumon du Japon	la boîte	0.90	et	1.40
Filets de harengs à l'huile	—	0 50	et	0.80

LEON FRESCO

CHIRURGIEN-DENTISTE

68, Quai de Limoges

SAUMUR

Prix Modérés

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CHEMINS DE FER — GARES DE SAUMUR

LIGNE DE L'ÉTAT

PARIS — SAUMUR — BORDEAUX

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Omn. matin	Omn. soir	Expr. soir	Expr. soir	Omn. soir
Paris				7 55		12 50	7 55	8 30	11 25
Chartres	6 »			9 34	10 5	2 51	9 43	10 16	1 33
Château-du-Loir	10 13			12 24	1 58	6 35	12 28	1 8	4 50
Noyant-Méon	11 20			1 7	3 8	7 40	1 13	»	5 54
Linières-Bouton	11 29			»	3 17	7 49	»	»	6 4
Vernantes	11 43			»	3 30	8 »	»	»	6 13
Blou	11 54			»	3 41	8 10	»	»	6 23
Vivy	12 2			»	3 49	8 17	»	»	6 31
SAUMUR (Orl.) (arrivée)	12 15			1 41	4 2	8 29	1 48	2 22	6 42
(départ)	12 23			1 47	4 14	8 34	1 54	2 28	6 53
Nantilly (arrivée)	12 31			»	4 22	8 41	»	»	7
SAUMUR (Etat) (arrivée)	12 41			»	4 34	8 51	»	»	7 11
(départ)		8 31	10 37	»	4 11	8 30	»	»	6 50
Nantilly (départ)		8 37	10 44	»	4 23	8 43	»	»	7 3
Chacé-Varrains		8 48	10 52	»	4 29	8 49	»		7 9
Brézé-Saint-Cyr		9 2	11	»	4 37	8 56	»		7 17
Montreuil-Bellay		9 19	11 24	2 18	4 57	9 11	2 22	2 59	7 29
Thouars			11 57	2 45	5 33	9 37	2 44	3 28	8
Niort			3 58	4 30	8 42		4 31	5 20	10 32
Saintes				6 30	11 52		6 12	7 53	2 3
Bordeaux				9 52	3 34		9	11 13	4 54
				soir	matin	soir	matin	matin	soir

BORDEAUX — SAUMUR — PARIS

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte matin	Expr. matin	Mixte soir	Omn. matin	Mixte soir	Expr. soir	Expr. soir
Bordeaux				5 40		8 20			3
Saintes			7 15	9 9		11 39			6 43
Niort			9 32	10 55		2 5	5 30	8 10	8 29
Thouars		6 5	12 11	12 42	1 35	4 15	8 21	9 59	10 46
Montreuil-Bellay	9 35	6 38		1 4	2 37	4 55	9 6	10 32	11 15
Brézé-Saint-Cyr	9 55	7 18		»	2 50	5 18	9 41	»	
Chacé-Varrains	10 7	7 27		»	2 57	5 26	9 49	»	
Nantilly (arrivée)	10 13	7 34			3 2	5 31	9 55	»	
SAUMUR (Etat) (arrivée)	10 22	7 45	Mixte matin		3 13	5 42	10 3	»	
(départ)		7 25	11 25	»	2 52	5 20		»	
Nantilly (départ)		7 38	11 36	»	3 3	5 33		»	
SAUMUR (Orl.) (arrivée)		7 47	11 44	1 31	3 11	5 41		10 59	11 46
(départ)		7 57	11 54	1 36	3 15	5 45		11 7	11 53
Vivy		8 10	12 10	»	3 27	5 59		»	
Blou		8 19	12 19	»	3 35	6 8		»	
Vernantes		8 32	12 33	»	3 46	6 20		»	
Linières-Bouton		8 45	12 46	»	3 57	6 32		»	
Noyant-Méon		8 59	1	2 12	4 9	6 44		11 44	
Château-du-Loir		10 10	2 9	2 58	5 22	7 58		12 26	1 12
Chartres		2 47		5 54	9 26	12 4		3 26	4 05
Paris		5 25		7 30	11 50	2 27		5 10	5 45
		soir		soir	soir	matin	soir	matin	matin

SAUMUR — PORT-BOULET — CHINON

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Mixte soir	STATIONS	Mixte matin	Omn. soir	Mixte soir
Saumur	7 52	11 21	4 31	Chinon	7 41	4 34	9 5
Port-Boulet	8 40	12 12	6 50	Port-Boulet	8 10	4 56	9 45
Chinon	9 4	12 50	7 14	Saumur	9 4	7 6	10 32

SAUMUR — BOURGUEIL

STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir	STATIONS	Omn. matin	Omn. soir	Omn. soir
Saumur	7 52	11 21	4 31	Bourgueil	7 55	11 50	3 30
Port-Boulet	8 44	1 10	5 10	Port-Boulet	8 15	12	3 40
Bourgueil	8 54	1 20	5 20	Saumur	9 4	12 33	4 5

POITIERS — MONTREUIL — DOUÉ — ANGERS

STATIONS	Mixte matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. soir	Mixte soir
Poitiers		6 5	6 55	12 53	
Moncontour		7 41	10 48	2 27	
Loudun		8 41	1 46	3 4	
Montreuil (ar.)		9 21	3 24	4 38	
— (dép.)	6 53	9 29	4 25	5	9 30
le Vaudelnay	7 4	9 40	4 46	5 10	9 41
Baugé	7 14	9 50	5 30	5 19	9 52
Doué	7 22	9 57	6 16	5 26	10 1
Martigné	7 43	10 17	7 5	5 40	10 24
Angers	9 12	11 45	9 50	7 10	
		matin	soir	soir	

ANGERS — DOUÉ — MONTREUIL — POITIERS

STATIONS	Omn. matin	Mixte matin	Marc. matin	Omn. matin	Omn. soir
Angers	4 40		7 30	11 48	5 57
Martigné	6 1	8 26	11	1 13	7 42
Doué	6 24	8 57	11 54	1 37	8 12
Baugé	6 30	9 7	12 16	1 44	8 21
le Vaudelnay	6 37	9 16	12 34	1 1	8 31
Montreuil (ar.)	6 46	9 26	12 48	2 1	8 41
— (dép.)	7 36		1 26	2 15	9 14
Loudun	8 24		4 14	3	10 13
Moncontour	8 55		6 8	3 29	10 48
Poitiers	10 33		10 40	5	12 16
	matin		soir	soir	matin

LIGNE D'ORLÉANS

NANTES — ANGERS — SAUMUR — TOURS — PARIS

STATIONS	Direct mixte soir	Omn. mixte matin	Expr. matin	Omn. mixte matin	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Expr. soir
Nantes	10 45		8 25	8 55	12 7	3 10	7 35
	matin	matin	matin	matin	soir	soir	soir
Angers	2 19	6 30	10 29	12	2 57	5 35	9 35
La Ménitré	2 52	7 10	10 54	12 37	3 42	6 16	10 1
Les Rosiers		7 19	11 2	12 46	3 52	6 25	
Saint-Clément		7 26		12 53	3 59	6 32	
Saint-Martin		7 33		12 59	4 7	6 39	
Saumur (arrivée)	3 22	7 46	11 18	1 11	4 20	6 52	10 21
— (départ)	3 27	7 52	11 16	1 15	4 31	7	10 30
Varennes		8 5	11 32	1 29	4 45	7 13	
Port-Boulet	3 52	8 20	11 41	1 40	5 1	7 29	10 50
Langeais	4 26	8 59	12 3	2 14	5 46	8 8	11 16
Tours (arrivée)	5 5	9 42	12 46	2 53	6 35	8 51	11 33
Paris (arrivée)	10 39		4 40	10 46	2 35		5 7
	matin	matin	soir	soir	matin	soir	matin

PARIS — TOURS — SAUMUR — ANGERS — NANTES

STATIONS	Expr. soir	Omn. mixte soir	Omn. mixte soir	Omn. matin	Expr. matin	Omn. mixte matin	Direct mixte soir
Paris	8 45	9 40	11 25	12 45	11 20	9 10	12 20
	matin	matin	matin	matin	soir	soir	soir
Tours	1 23	5	7 15	10 47	2 53	5 25	8 37
Langeais	2 13	5 43	8	11 38	3 30	6 8	9 20
Port-Boulet	2 38	6 20	8 39	12 11	3 50	6 43	10 7
Varennes		6 32	8 51	12 22		6 54	10 19
Saumur (arrivée)	2 57	6 45	9 4	12 33	4 5	7 6	10 32
— (départ)	3 3	6 52	9 12	12 39	4 9	7 12	10 42
Saint-Martin		7 6	9 26	12 51		7 25	
Saint-Clément		7 13	9 33	12 57		7 32	
Les Rosiers		7 21	9 41	1 4	4 25	7 39	
La Ménitré	3 28	7 32	9 52	1 13	4 32	7 48	11 13
Angers (arrivée)	3 57	8 21	10 41	1 54	4 57	8 32	11 53
Nantes (arrivée)	5 55		1 51	5 38	6 42	12	
	matin	matin	soir	soir	soir	soir	soir

SAUMUR — LA FLÈCHE

	matin	soir	soir		matin	matin	soir
Saumur	5 30	1 15	7 20	La Flèche	7 15	10 25	5 5
Vivy	5 43	1 38	7 34	Clefs	7 31	10 46	5 21
Longué	5 55	1 56	7 48	Baugé	7 52	11 13	5 43
Jumelles	6 7	2 18	8 1	Jumelles	8 9	11 32	5 57
Baugé	6 22	2 44	8 19	Longué	8 24	12 51	6 17
Clefs	6 39	3 12	8 38	Vivy	8 37	12 14	6 23
La Flèche	6 52	3 30	8 52	Saumur	8 50	12 30	6 40

Vu par nous, Maire de Saumur, pour légalisation de la signature de M. Godet,
Hôtel-de-Ville de Saumur 1890

LE MAIRE,

Certifié par l'imprimeur soussigné,